Fleurons du Québec | L'indice de verdissement des municipalités



M. Christian Dufresne, agr.,
classificateur des fleurons du Québec

Gestion des eaux de pluie : 10 questions sur la réglementation municipale et les incitatifs aux citoyens

Comment mieux gérer les épisodes de pluie intense alors que l'imperméabilisation des sols augmente le ruissellement et la pression sur les réseaux municipaux ? Une partie de la solution se trouve sur les propriétés privées : toitures, entrées, stationnements et cours offrent des possibilités de retenir, d'infiltrer ou de récupérer l'eau de pluie.

Mais comment encourager les citoyens à participer ? Réglementation, aide financière, accompagnement et sensibilisation sont autant de leviers dont disposent les municipalités pour favoriser le passage à l'action.

Voici 10 questions pour guider l'action municipale.

1. Pourquoi intervenir sur les propriétés privées ?

Sur une toiture ou une entrée asphaltée, l'eau de pluie ruisselle rapidement vers la rue et le réseau municipal. À l'inverse, un sol végétalisé peut en retenir et en infiltrer une partie.

À l'échelle d'un quartier, le débranchement des gouttières, l'aménagement de jardins de pluie ou la déminéralisation de certaines surfaces peuvent faire une réelle différence. Les propriétés privées deviennent ainsi parties prenantes de la gestion des eaux pluviales à l'échelle municipale.

2. Quels outils réglementaires une municipalité peut-elle utiliser ?

Selon les pouvoirs dont elles disposent, les municipalités peuvent encadrer différents aspects de la gestion des eaux pluviales sur les propriétés privées, notamment les surfaces imperméables, le drainage, la végétalisation et le raccordement des gouttières.

Certaines utilisent déjà la réglementation pour encourager la gestion de l'eau à la source. Elles exigent, par exemple, que l'eau des gouttières soit dirigée vers une surface perméable, comme une pelouse ou une plate-bande, plutôt que vers le réseau d'égout. Cette mesure favorise l'infiltration et contribue à réduire le ruissellement.



3. Faut-il réglementer ou encourager ?

Les deux approches sont complémentaires. La réglementation établit un seuil minimal et encadre les pratiques qui accentuent le ruissellement, tandis que les mesures incitatives encouragent les citoyens à aller plus loin.

Pour favoriser l'adhésion, une exigence réglementaire gagne à être accompagnée d'explications claires sur les objectifs poursuivis, les moyens de s'y conformer et les ressources disponibles.

4. Les programmes d'aide financière peuvent-ils faire une différence ?

Le coût constitue souvent un frein. Une aide financière, même partielle, peut soutenir l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie, l'aménagement de jardins de pluie ou la déminéralisation.

D'autres formules sont possibles. Une municipalité peut négocier des achats regroupés ou offrir certains équipements à prix réduit. Carignan et Boucherville ont notamment opté pour cette approche en permettant à leurs citoyens de se procurer des barils récupérateurs à coût réduit.

Des critères simples et une procédure allégée contribuent également à faciliter la participation.

5. Le baril récupérateur d'eau de pluie est-il encore pertinent ?

Oui, mais il faut en reconnaître les limites. Économique et simple à installer, le baril constitue une façon accessible d'initier les citoyens à la gestion de l'eau de pluie. L'eau recueillie peut servir à l'arrosage et réduire le recours à l'eau potable.



Sa capacité demeure toutefois limitée lors de pluies abondantes. Quand le terrain et le budget le permettent, il peut être complété ou remplacé par un réservoir souterrain pouvant emmagasiner un volume beaucoup plus important. L'eau récupérée peut ensuite être réutilisée pour l'arrosage ou d'autres usages compatibles.

Les mesures incitatives municipales pourraient ainsi être modulées selon la capacité de récupération, du simple baril aux réservoirs de plus grand volume. Ces équipements gagnent toutefois à s'inscrire dans une approche combinant récupération, infiltration et réduction des surfaces imperméables.



6. Comment favoriser l'implantation des jardins de pluie ?

Le jardin de pluie recueille temporairement l'eau provenant d'une toiture ou d'une surface imperméable et favorise son infiltration dans le sol. Il contribue également à la végétalisation et à la biodiversité.

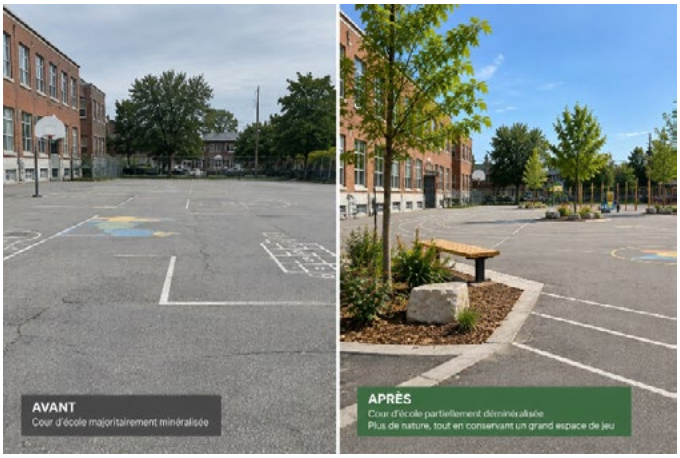
Pour passer à l'action, les citoyens doivent savoir où l'aménager, quels végétaux choisir et comment l'entretenir. La municipalité peut les accompagner en proposant des plans types, des fiches techniques et des listes de végétaux adaptés, en organisant des ateliers ou en aménageant un jardin de pluie démonstratif.

À consulter :

» Le Répertoire de végétaux pour les infrastructures végétalisées – Biorétention, produit par Québec Vert, constitue une autre bonne source d'information.

» Le Guide de conception d'un jardin de pluie, produit par l'OBVMR, constitue une bonne source d'information.





7. Pourquoi encourager la déminéralisation et les surfaces perméables ?

Toutes les surfaces asphaltées ou bétonnées ne sont pas indispensables. Une entrée surdimensionnée, une portion inutilisée de stationnement ou une bande minéralisée peuvent être remplacées par des végétaux.

La déminéralisation redonne au sol une capacité d'infiltration et crée de nouvelles possibilités de plantation. Des revêtements perméables peuvent aussi être envisagés lorsque les conditions du site s'y prêtent.

Une municipalité pourrait offrir une contribution selon la superficie déminéralisée, liant ainsi directement l'incitatif au résultat recherché : augmenter les surfaces perméables.



8. Quelle place donner aux aménagements de biorétention ?

Les noues végétalisées et autres ouvrages de biorétention ralentissent et retiennent temporairement les eaux de ruissellement tout en favorisant leur infiltration.

Leur implantation doit être adaptée au sol, aux pentes, au drainage, aux bâtiments et à l'espace disponible. À Granby, par exemple, les stationnements de 20 cases et plus doivent atteindre une couverture arborescente de 40 % à maturité et intégrer des îlots de plantation perméables offrant suffisamment de sol pour assurer la croissance des arbres.

Cette approche réduit les surfaces minéralisées, favorise le verdissement et contribue non seulement à une meilleure gestion de l'eau de pluie, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur.

9. Comment mobiliser les citoyens au-delà des subventions ?

L'aide financière n'est pas le seul moteur du changement. Certains citoyens hésitent parce qu'ils ne savent pas par où commencer ou craignent de concevoir un aménagement inadéquat.

Ateliers, distributions de végétaux, journées de déminéralisation, visites de jardins de pluie ou mise en valeur de réalisations exemplaires sont autant de moyens de sensibiliser, d'outiller et de mobiliser la population.

La municipalité peut également montrer l'exemple. Hôtel de ville, bibliothèque, parc, rue ou stationnement peuvent devenir des vitrines de bonnes pratiques. Une signalisation simple peut expliquer les aménagements et inspirer les citoyens à les reproduire chez eux.

10. Comment savoir si les mesures fonctionnent ?

Le nombre de barils distribués ou de demandes de subvention ne suffit pas à mesurer l'impact réel.

Combien de mètres carrés ont été déminéralisés ? Combien de jardins de pluie ont été aménagés ou de gouttières débranchées ? Quelle capacité de récupération a été ajoutée ? Quel volume d'eau peut désormais être retenu, infiltré, réutilisé ou détourné du réseau municipal ?

Ces indicateurs permettent d'évaluer les retombées, d'ajuster les programmes et de communiquer les résultats. Présenter la superficie déminéralisée ou le volume d'eau géré à la source rend les bénéfices de l'effort collectif plus concrets.

Faire du citoyen un partenaire

La gestion durable des eaux de pluie repose sur une combinaison de réglementation, d'incitatifs financiers, d'accompagnement technique, de sensibilisation et d'exemplarité municipale. L'objectif n'est pas seulement d'encourager les citoyens à modifier leurs pratiques, mais de leur donner les moyens de passer à l'action.

Multipliés à l'échelle d'un quartier, puis d'une municipalité, ces gestes peuvent réduire le ruissellement, contribuer à la résilience des infrastructures, végétaliser les milieux de vie et diminuer le recours à l'eau potable grâce à la réutilisation de l'eau de pluie.

La gestion des eaux de pluie devient ainsi une responsabilité partagée et un projet collectif d'adaptation aux changements climatiques. Plutôt que d'évacuer l'eau le plus rapidement possible, pourquoi ne pas chercher à la retenir, à l'infiltrer et à la réutiliser là où elle tombe ?

